

### 3.1.1.2 Relief et hydrographie

Le relief de l'aire d'étude éloignée (AEE) est caractérisé par la présence de la vallée du Cher, qui traverse l'ensemble des aires d'étude du sud vers le nord. L'altitude décline progressivement selon cette même direction. Dans ces espaces de plateaux, les rivières ont creusé des vallées relativement encaissées, qui marquent assez nettement le paysage. L'orientation générale du relief suit donc une orientation sud-nord, selon le même axe que celui de la vallée du Cher, vers laquelle l'ensemble des cours d'eau convergent.

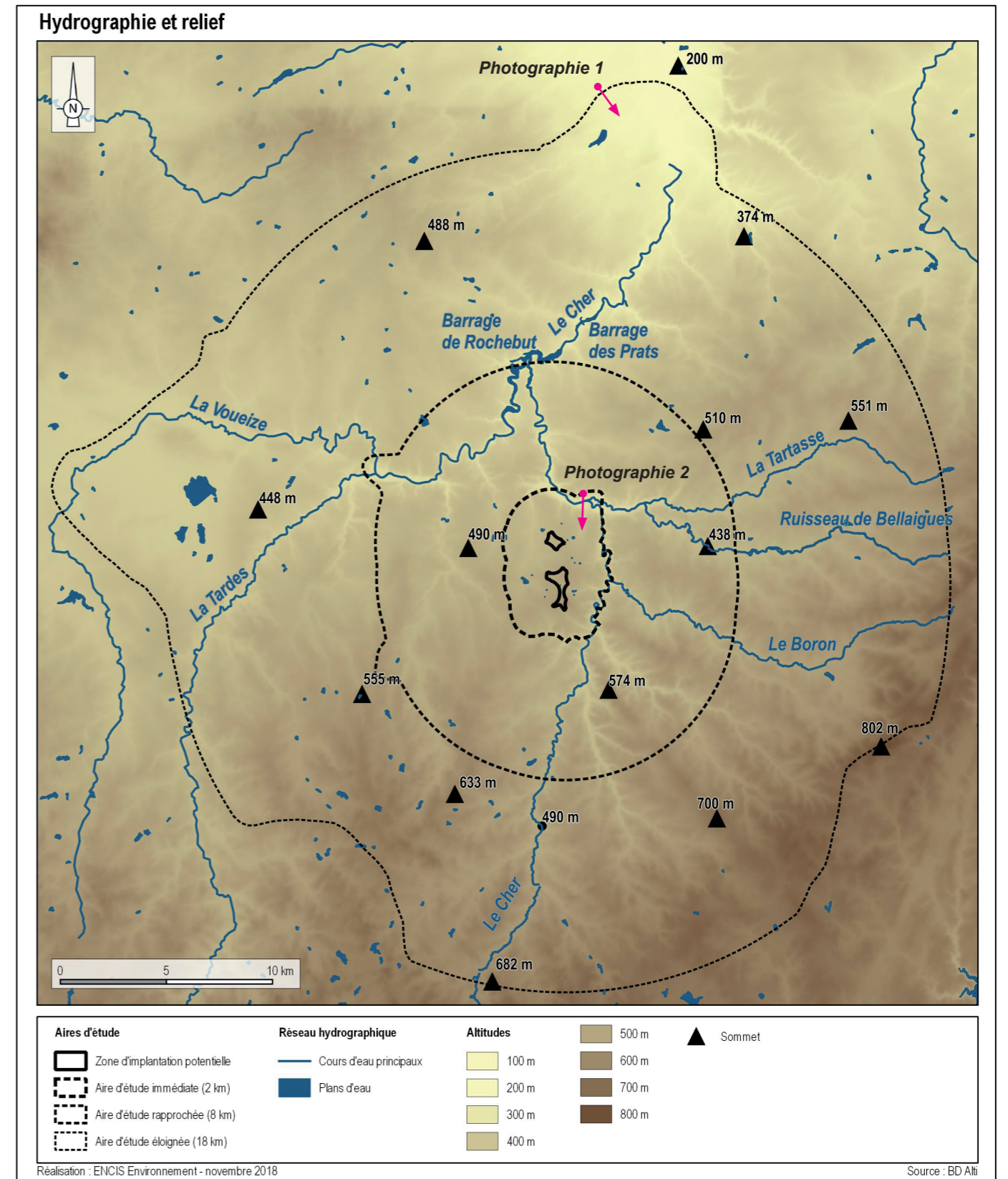
Les altitudes les plus élevées sont donc situées au sud-est de l'AEE, le long d'un léger massif qui constitue la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de l'Allier au sud-est et celui du Cher qui circonscrit le périmètre de l'aire d'étude éloignée.



Photographie 1 : Vue en direction du bassin de Montluçon depuis la frange nord-ouest de la ville.



Photographie 2 : La vallée du Cher offre un profil en creux qui tranche avec l'horizontalité des plateaux adjacents.



Carte 5 : Hydrographie et relief.



### 3.1.1.3 Urbanisation et réseaux de communication

Le pôle majeur de l'aire d'étude globale du projet est localisé au nord de l'AEE, il s'agit de l'agglomération de Montluçon qui compte 38 247 habitants (source : Insee, recensement de la population 2015). La ville est traversée par deux axes principaux : la N145, d'est en ouest et la D2144, du sud vers le nord. Sur la partie ouest, la N145 permet de relier la ville de Montluçon à celle de Guéret. En direction de l'est, ce même axe connecte l'agglomération à l'autoroute A71. La D2144 constitue un itinéraire secondaire de l'autoroute en reliant des bourgs secondaires : Neris-les-Bains à Montaigut ou Ménat. Ces deux derniers étant situés hors du périmère de l'AEE. En direction du nord, le tracé de la D943 permet de se rendre vers la ville de Châteauroux.

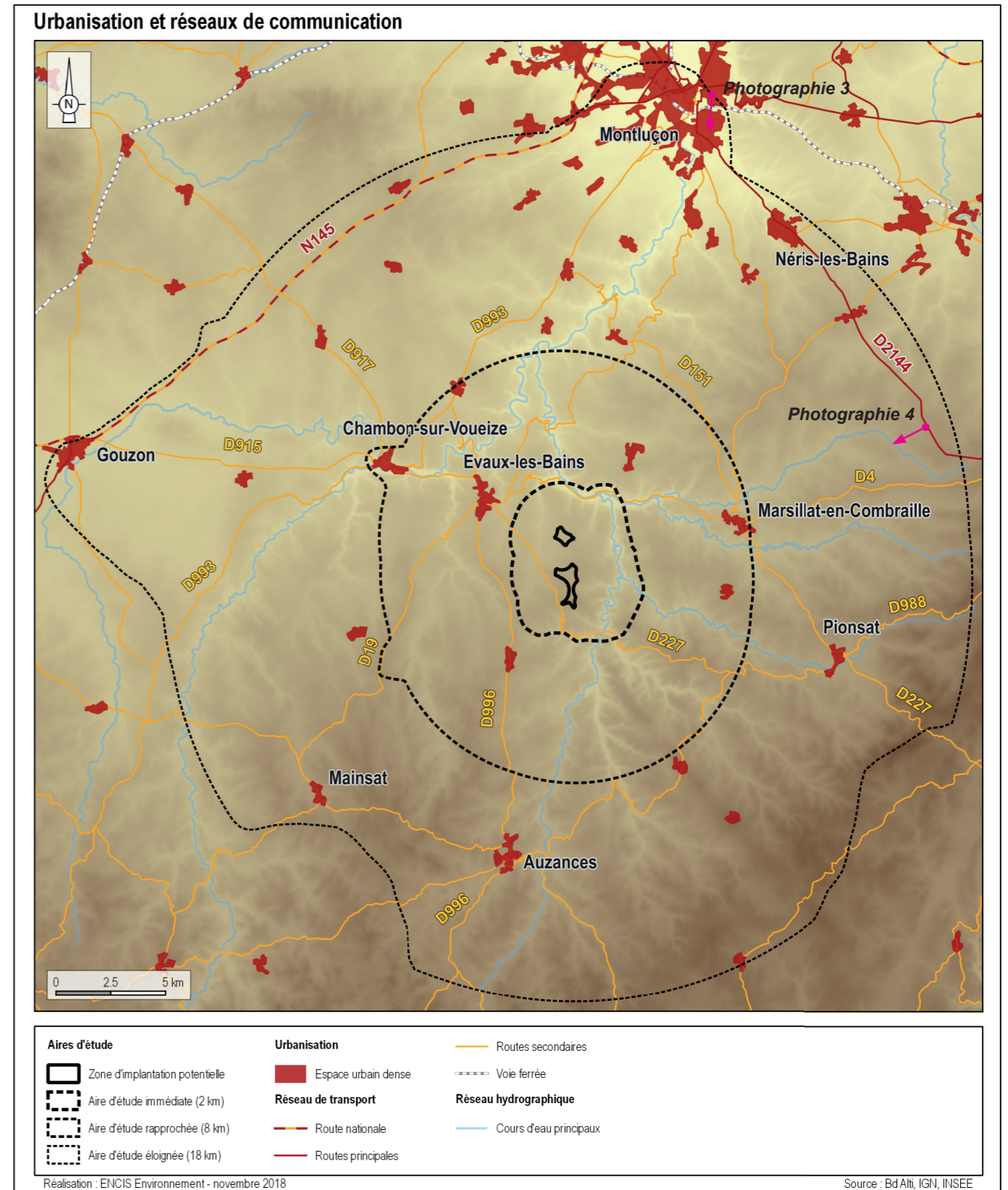
Les autres routes de l'aire d'étude globale constituent des liaisons secondaires et connaissent une fréquentation moindre. Elles permettent de relier les bourgs de tailles moyennes, dont la population reste inférieure à 3 000 habitants comme Neris-les-Bains comptant 2 654 habitants, Gouzou avec 1 634 habitants ou Évaux-les-Bains avec 1 430 habitants (source : Insee, recensement de la population 2015).



Photographie 3 : Principale ville de l'aire d'étude globale, la ville de Montluçon s'inscrit dans un léger un bassin creusé par la vallée du Cher.



Photographie 4 : La D2144 est le principal axe routier après la N145 et offre quelques points de vue lointains.



Carte 6 : Urbanisation et réseaux de communication.



### 3.1.1.4 Occupation du sol

Le territoire étudié est occupée par une mosaïque de terres arables, de prairies et de petits boisements, dont les proportions varient sensiblement.

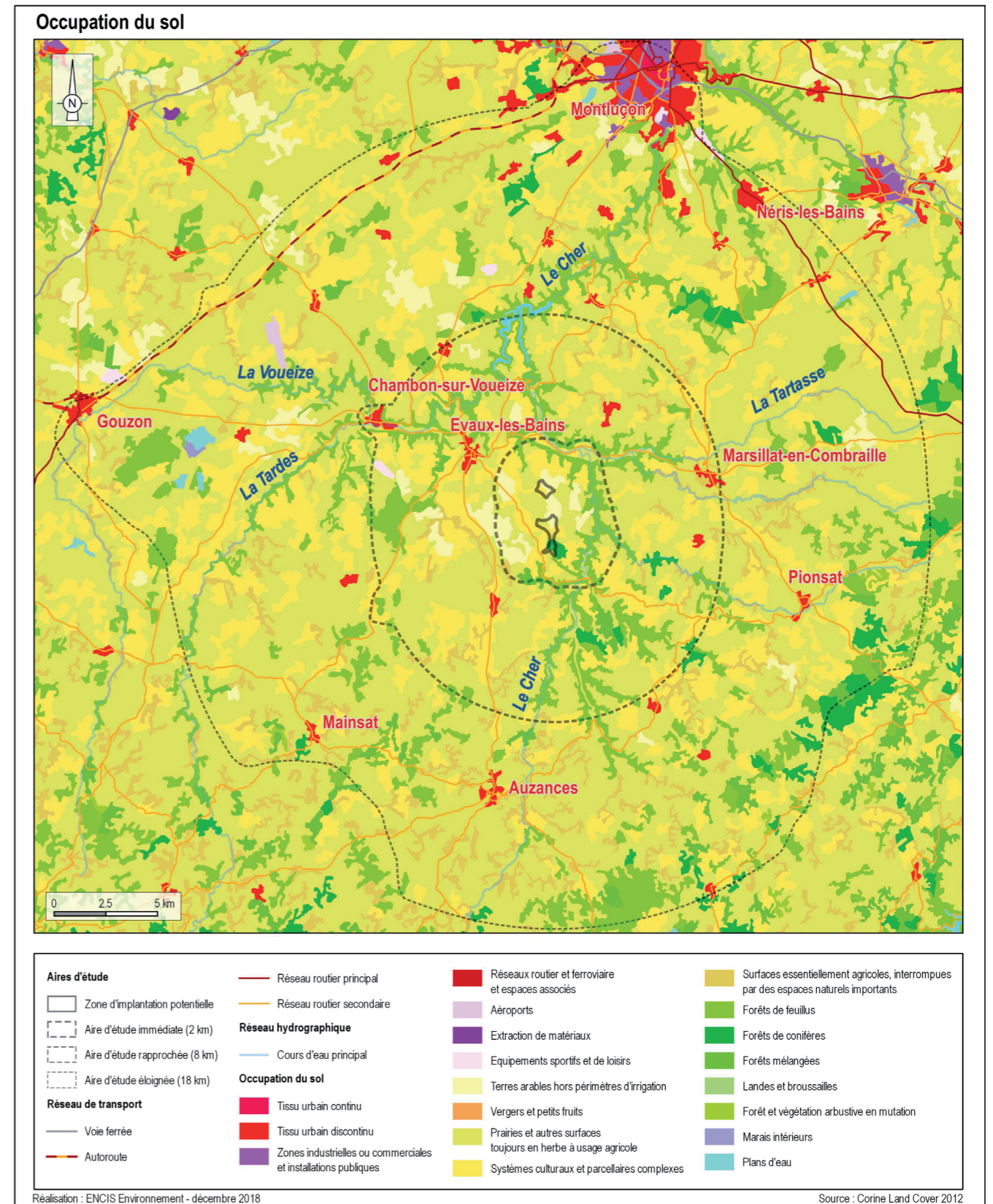
L'élevage prédomine et il est majoritairement associé à un paysage de bocage. La dimension du maillage de haies qui le compose connaît par contre des variations suivant les secteurs. A l'est de la vallée du Cher, du côté de l'Auvergne, la trame semble encore bien préservée. Du côté creusois, le linéaire de haies semble être plus hétérogène car plusieurs campagnes de remembrement ont participé à l'altération de ces continuités.

A l'échelle de l'ensemble du territoire d'étude, les boisements sont essentiellement localisés sur les versants des vallons encaissés, tels que ceux de la vallée du Cher. On note un autre cordon boisé localisé au sud-est de l'AEE et qui marque la limite entre le bassin versant de l'Allier au sud-est et celui du Cher, au nord-ouest.

Dans le secteur nord de l'AEE, les prairies pâturées cèdent davantage la place à des parcelles cultivées servant essentiellement à l'alimentation du bétail.



Photographie 5 : Le bocage est le motif paysager prédominant mais les boisements sont également présents, notamment dans les fonds de vallée ou recouvrant quelques reliefs.



Carte 7 : Occupation du sol.







### 3.1.2 Les unités paysagères




La définition d'une unité paysagère est donnée dans la version de 2010 du « guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

#### TROIS AMBIANCES PAYSAGERES




Les ambiances paysagères sous influence montagnarde :

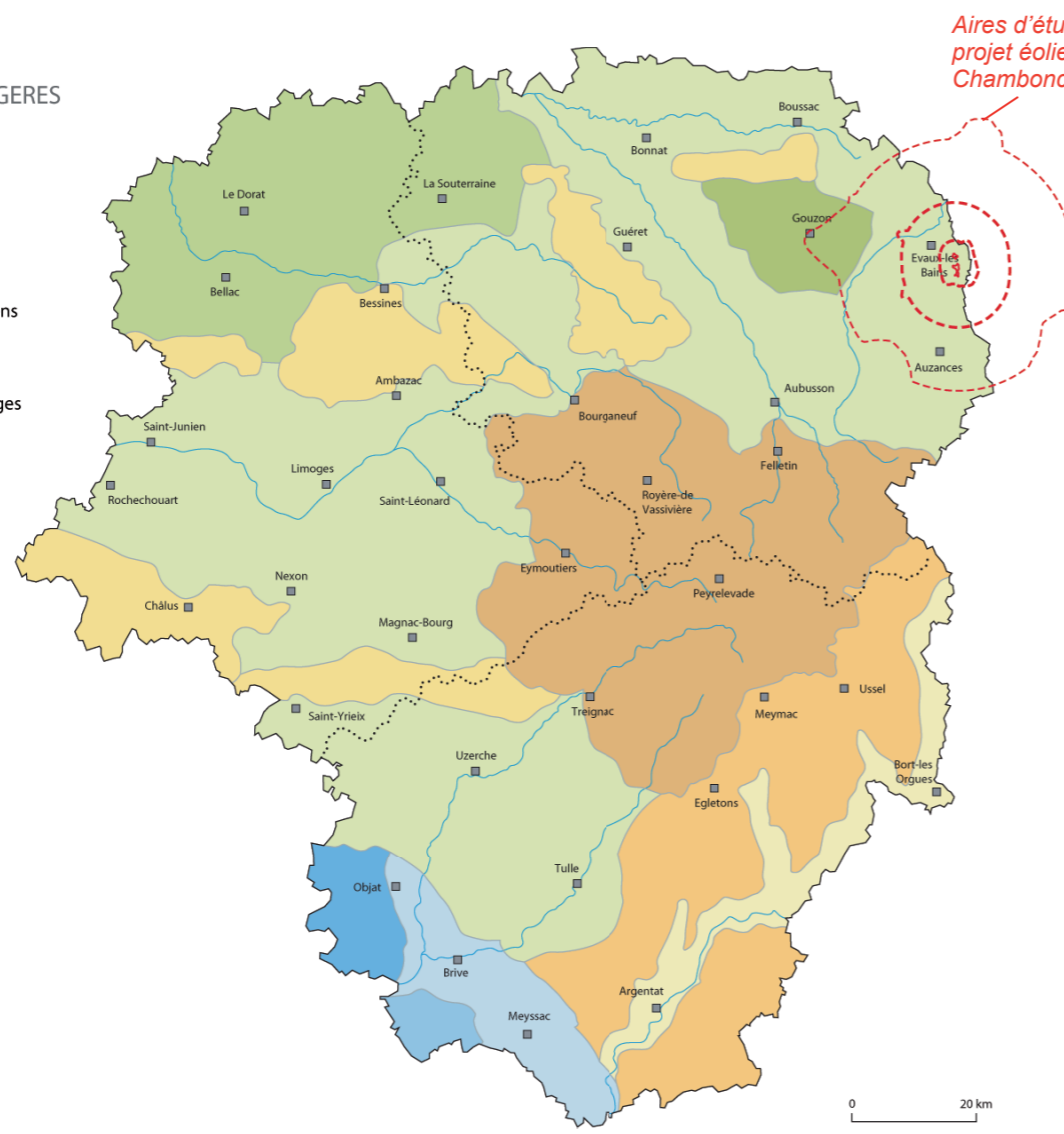
-  la montagne limousine
-  les hauts plateaux corrèziens
-  les "îlots" montagneux
-  les grandes vallées en gorges

Les ambiances paysagères de la campagne-parc :

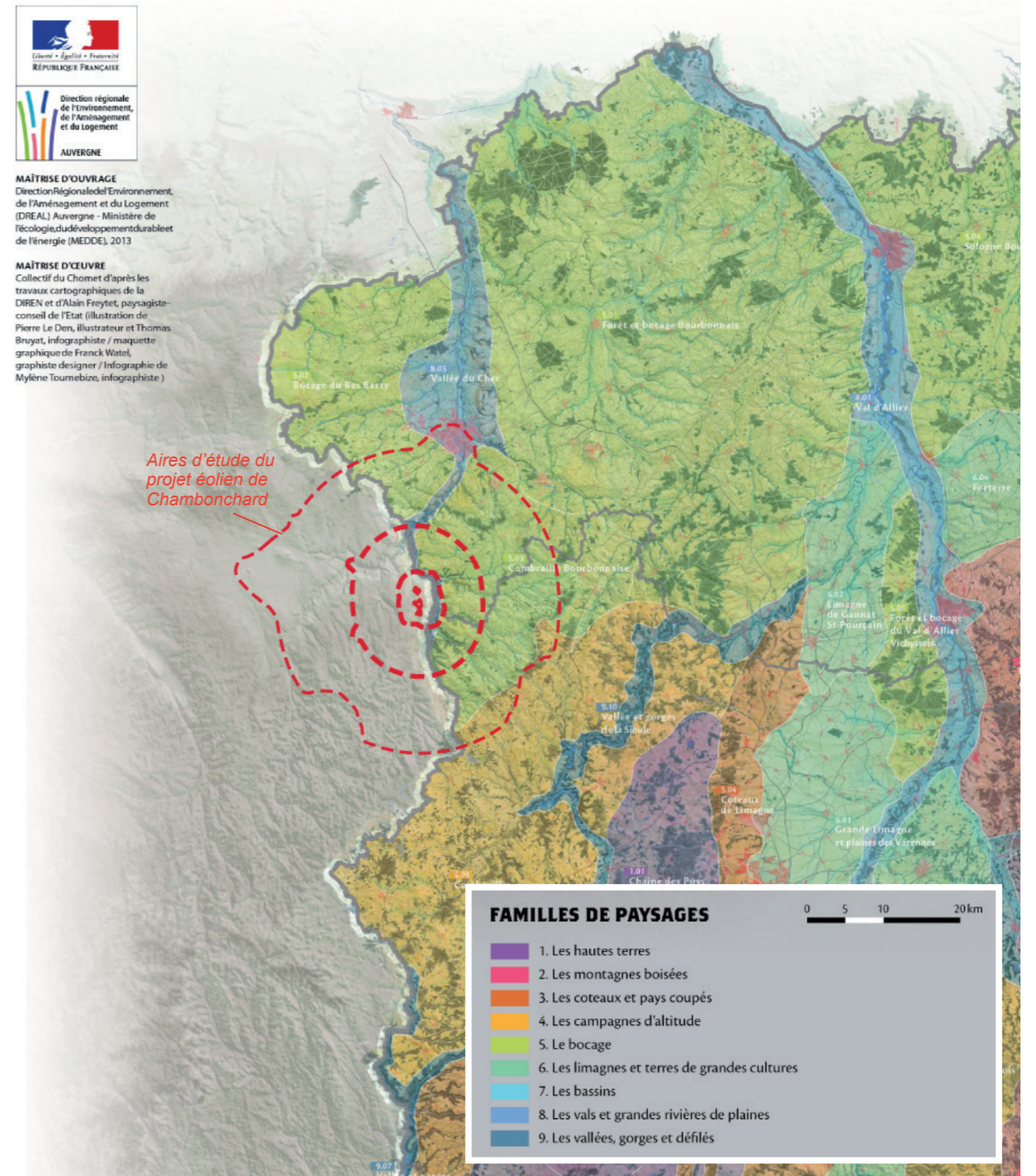
-  les plateaux ondulés
-  la Basse Marche
-  le bassin de Gouzon

Les ambiances paysagères des marges aquitaines :

-  les bassins
-  le causse corrèzien
-  le pays des buttes



Carte 8 : Grands ensembles paysagers de la région Limousin et aires d'étude du projet éolien de Chambonchard (source : Atlas des paysages en Limousin).



Carte 9 : Extrait de la carte des familles et ensembles de paysage d'Auvergne recadrée vers le périmètre d'étude du projet éolien de Chambonchard.